

**PROCES-VERBAL**  
**De la réunion du Conseil Municipal**  
**Du lundi 17 juin 2024 à 20h00**

Par convocations individuelles adressées le 13 juin 2024 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 25 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

**Présents** : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Bruno De Arcangelis, Christelle le Goff, Fabienne Turon-Labar, Maud Marini

**Absents** : Messieurs Domingues Bernard, Duclos Thierry, Courtade Mathieu

Monsieur Bruno De Arcangelis est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 25mars 2024
2. Détermination du montant des loyers des logements communaux
3. Autorisation de demande de subvention au titre des amendes de police
4. Modification des commissions communales
5. Mise à jour du tableau des indemnités des élus
6. Décision modificative du budget 2024
7. Autorisation de modification du PLUI

Questions diverses :

- Départ à la retraite d'un agent
- Titularisation d'un agent
- Lancement d'une étude pour la rénovation du mobilier de l'église (lambris du chœur et retable latéral Sud)
- Organisation des élections législatives
- Organisation de la « Moutouade »
- Raccordement à la fibre optique
- Point travaux sur les toilettes de Tostadium
- Aménagement de la Place de la Liberté

**1) Approbation du procès-verbal du 25 mars 2024 :**

Comme suite à l'envoi du compte rendu joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

## **2) Détermination du montant des loyers des logements communaux :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un diagnostic énergétique des deux logements a déjà été réalisé en juillet 2021. Suite à la lecture de ceux-ci, il souhaite faire une demande auprès de l'ADAC pour une étude des travaux de rénovation. Après discussion, le conseil Municipal approuve la décision de Monsieur le Maire pour geler les loyers pour cette année et pour entreprendre les démarches nécessaires pour rénover les deux logements.

Comme chaque année, la trésorerie de Maubourguet nous demande de délibérer pour la non-révision des loyers pour l'année 2024. Elle permet de justifier que le Conseil Municipal n'a pas souhaité augmenter les loyers pour l'année passée.

Il propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers de ce souhait, il propose de vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de Monsieur le maire c'est-à-dire de ne pas augmenter les loyers

## **3) Autorisation de demande de subvention au titre des amendes de police :**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que sur la Commune de Tostat, il faut implanter et changer des panneaux et également refaire les peintures au sol pour la signalisation. Pour engager cet achat, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander les subventions d'amende de police.

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention concernant l'amende de police.

## **4) Modification des commissions communales :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'intégrer Monsieur Brun Jean, administré de la commune de Tostat dans les commissions extra-municipales de la forêt et de la voirie – travaux. Il participera aux réunions et aidera à la réalisation des travaux sur la commune de Tostat.

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision d'intégrer Monsieur Brun dans les deux commissions extra-municipales.

## **5) Mise à jour du tableau des indemnités des élus**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la démission d'un adjoint, il est préférable de mettre à jour le tableau des indemnités des élus.

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité cette mise à jour du tableau des indemnités des élus

**6) Décision modificative du budget 2024 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la trésorerie, il faut effectuer une modification d'imputation pour concernant le legs.

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire d'effectuer cette modification d'imputation

**7) Autorisation de modification du PLUI :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision à la demande de la Communauté des Communes Adour Madiran, sollicitée par une société pour engager une procédure d'évolution du PLUI, visant à autoriser l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la parcelle C 132. Cette délibération est nécessaire dans la mesure où la réalisation du parc photovoltaïque nécessite de mettre en œuvre une procédure d'évolution du PLUI.

Monsieur le maire de Tostat procède au vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à demander de modifier le PLUI pour les raisons ci-dessus.

Monsieur le maire informe également le Conseil Municipal qu'à la demande des propriétaires de la parcelle section D n° 678 auprès de la Communauté des Communes Adour Madiran, ceux-ci demandent de modifier le classement de leur parcelle en zone U1 D (Zone Urbaine d'Habitat non organisé ou d'habitat diffus) pour leur laisser l'opportunité de vendre leur bien à un montant se rapprochant de l'estimation de la DDFIP.

Monsieur le maire de Tostat procède au vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à demander de modifier le PLUI pour les raisons ci-dessus.

**Questions diverses :**

- Départ à la retraite d'un agent : la date est prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2024. Un pot de départ sera prévu en fin d'année 2024

- Titularisation d'un agent : un arrêté au 1<sup>er</sup> juillet 2024 permettra d'officialiser la titularisation
- Lancement d'une étude pour la rénovation du mobilier de l'église (lambris du chœur et retable latéral Sud) : consultation et demande de devis auprès des restaurateurs habilités
- Organisation des élections législatives : planning du tableau des permanences
- Organisation de la « Moutouade » : elle va s'organiser au Tostadium (beau temps) ou sinon à la salle des fêtes (pluie)
- Raccordement de la fibre optique : interventions de techniciens qui ont effectué les travaux en mai 2024 pour la mairie et la maison des associations, attente du raccordement
- Point travaux sur les toilettes du Tostadium : les travaux ont avancé, reste le poste de l'électricité à finir
- Aménagement de la Place de la Liberté : réflexion sur la mise en place de rochers pour protéger cet espace vert

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 heures 00.

Monsieur Le Maire,

Secrétaire de séance

Bruno MORA

Bruno DE ARCANGELIS